

Développer une approche partagée entre acteurs de la santé publique, de la santé au travail et de la santé-environnement

10

Éléments de contexte

La stratégie nationale de santé (2018-2022) vise à développer la transversalité entre les différentes politiques de santé. La loi du 2/08/21 pour renforcer la prévention en santé au travail entérine cette évolution en élargissant les missions des SPST en matière d'objectifs de santé publique.

La compréhension des enjeux communs, première étape de la diffusion d'une approche partagée entre les acteurs concourant aux différentes politiques de santé, passe par une connaissance mutuelle des missions, et par une coordination renforcée notamment entre d'une part, les médecins traitants et acteurs de santé publique, et d'autre part, les professionnels des SPST et acteurs de prévention en santé au travail. Ce rapprochement peut également s'appuyer sur les centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) dont il convient de valoriser davantage les missions et le programme d'activité.



Public cible

Médecins traitants et SPST, membres du CROCT

Pilote

ARS, DREETS

Contributeurs

ARS (réfèrent des actions), DREETS, CARSAT, CRPPE, PRESANSE, URML

ACTIONS

Réunir les acteurs des politiques de santé publique, santé-environnement et santé au travail

Contenu de l'action : Animer un groupe de réflexion avec des représentants des médecins traitants et des SPST pour partager les missions de chacun et les enjeux communs de prévention ; de cette réflexion, déployer des actions d'information croisée en s'appuyant sur les structures existantes comme les communautés professionnelles territoriales de santé ; produire à cet effet un document « qui fait quoi ? » et un annuaire des correspondants du territoire.

📅 **TEMPORALITÉ : 2023 - 2024**

Valoriser et rendre compte du programme de travail et des ressources du CRPPE normand

Contenu de l'action : Mettre en lumière le programme de travail du centre régional de pathologies professionnelles et environnementales, notamment en ce qui concerne les données d'activités cliniques, afin de contribuer à la connaissance des enjeux de santé et au diagnostic territorial, et les actions de sensibilisation et formation à destination des professionnels de santé au travail et médecins libéraux ; présenter le programme de travail et le bilan d'activité notamment devant le CROCT.

📅 **TEMPORALITÉ : 2023 - 2024**



Prévenir les conduites addictives et les maladies cardiovasculaires en milieu professionnel

10.1

Éléments de contexte

Le diagnostic régional met en avant que la région affiche une surmortalité précoce, dépassant nettement les valeurs hexagonales, en lien avec des pathologies liées à la consommation d'alcool ou de tabac. Fin 2016, sur les 14 000 Normands admis dans le dispositif des affections de longue durée (ALD) pour une pathologie liée à l'alcool, plus de 5 000 étaient en âge de travailler (25-59 ans). S'agissant de la consommation de tabac, à cette même date, on dénombrait 16 000 Normands du même âge en ALD. En ce qui concerne les maladies de l'appareil circulatoire, là-aussi, la région se distingue par une surmortalité particulièrement marquée aux âges d'activité.

Les facteurs de ces pathologies sont parfois combinés, alliant situation personnelle et situation professionnelle. Mener une démarche de prévention des conduites addictives et des maladies cardiovasculaires nécessite donc la mise en relation des acteurs de la santé au travail et de la santé publique.



Public cible

Acteurs de l'entreprise, établissements d'enseignement professionnel

Pilote

ARS, DREETS

Contributeurs

ARS (réfèrent des actions), DREETS, CARSAT, PRESANSE, SANTE BTP, Promotion Santé Normandie.

ACTIONS

Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel

Contenu de l'action : Relancer l'instance régionale d'échanges avec le soutien de Promotion Santé Normandie (pour son animation), et en associant les référents de l'association Alcool Addictions et Travail ; travailler au sein de l'instance à la structuration des partenariats entre acteurs de la santé au travail et le Centre de prévention, d'accompagnement et de soins en addictologie (CSAPA) ; mener des actions de sensibilisation en milieu professionnel et dans les établissements d'enseignement professionnel.

TEMPORALITÉ : 2022 – 2024

Prévenir les risques cardiovasculaires en milieu professionnel

Contenu de l'action : Reprendre et valoriser les travaux engagés au titre des actions n°14 et 15 du PRST3 (auto-questionnaire d'identification des facteurs de conduites addictives et de maladies cardiovasculaires¹⁴) ; valoriser également les actions engagées par les partenaires, notamment celle de SANTE BTP Normandie.

TEMPORALITÉ : 2023 – 2025



¹⁴ Un auto-questionnaire pour identifier les facteurs de conduites addictives et de maladies cardiovasculaires en entreprise - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Renforcer la démarche de prévention du risque radon sur les lieux de travail

10.2

Éléments de contexte

Le radon est un gaz radioactif naturel, présent à la surface de la terre, qui constitue, en France, la principale source d'exposition naturelle aux rayonnements ionisants. C'est la seconde cause de cancer du poumon derrière le tabagisme. Environ 500 communes de l'ouest de la Normandie présentent un niveau de risque radon de niveau 3 (niveau le plus élevé).

Depuis 2018, tous les lieux de travail en rez-de-chaussée ou sous-sols des bâtiments ainsi que les lieux de travail spécifiques, principalement en milieu souterrain, doivent faire l'objet d'une évaluation du risque d'exposition au radon voire le cas échéant des mesures de prévention.

Le niveau de connaissance des préventeurs institutionnels et des entreprises sur le risque radon est encore trop faible et sa prise en compte dans le DUERP doit être renforcée, au besoin avec un accompagnement notamment au bénéfice des TPE/PME.



Public cible

Acteurs de l'entreprise, acteurs relais, préventeurs institutionnels et SPST

Pilote

ARS, DREETS

Contributeurs

DREETS (réfèrent des actions), ASN, ARS, PRESANSE, SANTE BTP

ACTIONS

Accompagner la montée en compétence des organismes de prévention et/ou de contrôle

Contenu de l'action : Réunir les acteurs de la santé au travail (en particulier SPST, CARSAT et DREETS) pour présenter le sujet, la réglementation, les moyens de prévention et les actions déjà menées sur le territoire par les organismes comme l'ASN, l'ARS et les collectivités territoriales.

TEMPORALITÉ : 2023

Sensibiliser les acteurs de l'entreprise au risque radon

Contenu de l'action : Déployer un plan de sensibilisation collective des acteurs de l'entreprise, aussi bien du secteur privé que public, en s'appuyant sur les relais de proximité comme les chambres consulaires et les experts comptables.

TEMPORALITÉ : 2024 - 2025

Déployer un appui à la démarche d'évaluation et de prévention du risque radon

Contenu de l'action : Outiller les SPST pour leur permettre de proposer, aux entreprises adhérentes concernées, une offre de service destinée à sensibiliser et, le cas échéant, à déployer un appui à la démarche d'évaluation et de prévention du risque radon.

TEMPORALITÉ : 2024 - 2025



Renforcer la surveillance individuelle des travailleurs lors d'un accident industriel

10.3

Éléments de contexte

La Normandie concentre 11 000 installations classées pour l'environnement, dont 2 300 soumises à autorisation et près d'une centaine de SEVESO.

L'incendie de l'entreprise LUBRIZOL à Rouen, en septembre 2019, a exposé la population et les travailleurs à plusieurs substances connues, ou méconnues, issues de la combustion de produits chimiques, matériels et matériaux.

Dans son rapport sur le suivi des travailleurs post-incendie, le Groupe d'Alerte en Santé au Travail (GAST) relève que la prise en charge sanitaire des travailleurs lors d'un accident industriel doit être améliorée.

Il s'agit donc d'anticiper autant que possible les conséquences de ces situations d'accidents industriels en région dans le but d'optimiser et d'harmoniser le suivi individuel des travailleurs ainsi exposés.



Public cible

Salariés et SPST

Pilote

ARS, DREETS

Contributeurs

DREETS (réfèrent des actions), ARS, SANTE PUBLIQUE France, CRPPE, PRESANSE

ACTIONS

Mieux coordonner les acteurs à la suite d'un accident industriel

Contenu de l'action : Élaborer une procédure d'identification et de coordination des autorités (notamment ARS, DREETS, SANTE PUBLIQUE France), experts et acteurs de la santé au travail (notamment SPST, CRPPE), experts en toxicologie et pharmacovigilance pour organiser, de manière pluridisciplinaire, la gestion globale de la prévention des risques post accident et de la surveillance individuelle des travailleurs potentiellement exposés.

TEMPORALITÉ : 2023

Appuyer les services de prévention et de santé au travail

Contenu de l'action : Établir, au bénéfice des SPST, un protocole de suivi individuel et de traçabilité des expositions connues ou potentielles des travailleurs en précisant notamment les réflexes à adopter et une procédure de biosurveillance adaptée au contexte (incluant des prélèvements biologiques conservatoires).

TEMPORALITÉ : 2024

